



# **BABOLAT CUP**

**2026**

**RÈGLEMENT SPORTIF ET CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE**

*Circuit national (France) & Masters Final international*

*Document à jour pour la saison 2026*

# PRÉAMBULE

---

Le circuit BABOLAT CUP est un circuit européen de tournois de tennis ouverts aux juniors, qui se joue en simple (ci-après le « **Circuit** »), organisé par Babolat VS, Société par actions simplifiée au capital de 1 275 000,00 €, inscrite au RCS de Lyon sous le numéro 552 131 401 RCS Lyon, dont le siège social est situé au 33 quai Paul Sédallian, 69009 Lyon, France (ci-après « **BABOLAT** » ou l'« **Organisateur** »).

Ce Circuit se déroulera de mars à octobre 2026 via des tournois organisés dans différents pays européens et sa grande finale internationale (ci-après le « **Masters Final** ») se tiendra à la Rafa Nadal Academy à Manacor (Majorque, Espagne) du 7 au 10 décembre 2026 (Partie II).

Pour la saison 2026, douze (12) pays participent au Circuit : Espagne, France, Italie, Royaume-Uni, Suède, Pays-Bas, République Tchèque, Pologne, Croatie, Serbie, Grèce et Autriche.

Le présent document définit :

- (i) le règlement sportif du Circuit (ci-après le « **Règlement** ») ;
- (ii) les conditions générales de vente applicables à toute commande de services relatifs au Circuit, passée auprès de l'Organisateur (ci-après les « **CGV BABOLAT CUP** »).

Le terme « Participant » désigne le joueur ou la joueuse de tennis mineur(e) inscrit(e) au Circuit. L'inscription du Participant doit être réalisée par son représentant légal ou tuteur légal âgé de plus de dix-huit (18) ans, lequel accepte le présent document au nom et pour le compte du Participant. Seul le représentant légal d'un mineur peut réaliser l'inscription de ce mineur au Circuit. Si l'autorité parentale est exercée en commun, le représentant légal garantit à l'Organisateur que l'autre titulaire de l'autorité parentale a lu et accepté sans réserve le présent document.

L'inscription du Participant au Circuit implique son acceptation expresse et sans réserve du Règlement et des CGV BABOLAT CUP.

Le présent document vient compléter les conditions générales du site [www.babolat.com](http://www.babolat.com), accessibles à l'adresse suivante : <https://www.babolat.com/fr/legal/terms-conditions.html> (ci-après les « CGV du Site »).

En cas de contradiction entre les termes des CGV du Site, les présentes CGV BABOLAT CUP et le Règlement, il conviendra de faire prévaloir les termes du Règlement sur les CGV BABOLAT CUP, qui prévaudront elles-mêmes sur les CGV du Site.

L'Organisateur peut réviser et mettre à jour les CGV BABOLAT CUP et le Règlement à tout moment. Les modifications s'appliqueront immédiatement après notification par tout moyen, y compris par publication d'une version révisée sur le Site. En cas de modification importante, l'Organisateur s'efforcera de prévenir le Participant par courrier électronique.

# **PARTIE 1 — CIRCUIT NATIONAL (FRANCE)**

---

## **1.1. Règlement sportif du Circuit**

Le Circuit est un ensemble de tournois de tennis, homologués par la FFT, ouvert aux joueurs juniors titulaires d'une licence FFT en cours de validité et appartenant à la catégorie moins de 12 ans (U12).

Ce Circuit est composé de plusieurs tournois, qui se dérouleront dans différents clubs partenaires de BABOLAT en France (ci-après les « Clubs Hôtes ») et d'une grande finale internationale qui se déroulera à la Rafa Nadal Academy.

## **1.2. Déroulement des tournois**

### **Programmation des tournois**

Les tournois pourront se dérouler soit en semaine, soit le week-end. Le Participant doit se référer aux informations indiquées dans la « fiche-produit » de chaque tournoi sur Ten'Up.

### **Format de jeu**

Les tournois se joueront sous forme de Tournoi Multi-Chances (TMC) en format 2 : deux (2) sets gagnants composés de 6 jeux, au tie-break. Si chaque joueur a gagné 1 set (1-1), les joueurs jouent un super tie-break (en 10 points). La règle des avantages s'applique en cas d'égalité dans un jeu.

### **Type de court**

Le type de court (terre battue, gazon...) dépend du tournoi sélectionné par le Participant. Il sera indiqué dans la « fiche-produit » de chaque tournoi, consultable avant inscription sur Ten'Up.

### **Nombre de participants minimum**

Les tournois, qu'ils se déroulent en semaine ou le week-end, incluront un minimum de 12 joueurs pour les garçons et de 12 joueuses pour les filles.

## **1.3. Calcul des points — Désignation des gagnants**

À l'issue des six (6) tournois qualificatifs organisés en France, BABOLAT désignera, parmi les six (6) gagnants de chaque catégorie (filles et garçons), un(e) gagnant(e) final(e).

La sélection sera effectuée sur la base du classement FFT du mois d'octobre 2026. Le/la joueur(euse) présentant le meilleur classement FFT à cette date sera sélectionné(e) pour participer au Masters Final Babolat Cup à la Rafa Nadal Academy, organisé du 7 au 10 décembre 2026.

En cas d'égalité de classement FFT entre plusieurs joueur(euse)s, le/la joueur(euse) ayant concédé le moins de jeux sur l'ensemble des trois derniers matchs disputés lors du tournoi qualificatif remporté sera qualifié(e).

En cas d'impossibilité de comparer équitablement le nombre de jeux concédés (notamment en raison d'une modification exceptionnelle du format de jeu décidée par le juge-arbitre : conditions climatiques, contraintes organisationnelles ou tout cas de force majeure), BABOLAT se réserve le droit de départager les joueur(euse)s concerné(e)s selon tout autre critère sportif objectif. Lorsque les joueur(euse)s concerné(e)s se sont affronté(e)s lors d'une étape qualificative, le résultat de la confrontation directe pourra être utilisé comme critère de départage.

**Chaque pays sélectionne ainsi exactement deux (2) participants : une (1) fille et un (1) garçon. La décision finale de sélection appartient exclusivement à BABOLAT.**

## **1.4. Règles du jeu**

Les tournois seront soumis aux règles de jeu de l'ITF et de la Fédération Française de Tennis (FFT).

## **1.5. Organisation**

Le Club Hôte fournira une bouteille d'eau gratuite par match pour chaque Participant ainsi qu'un menu à prix spécial pour les Participants (offre pouvant varier selon les tournois ; l'Organisateur invite les Participants à consulter directement les Clubs Hôtes).

Le Club Hôte mettra à disposition des Participants, lors de la phase finale de chaque tournoi, un physiothérapeute. Les Clubs Hôtes tiendront également à disposition des informations sur les possibilités d'hébergement dans la région du tournoi.

## 1.6. Juge-arbitrage

Toutes les finales de chaque catégorie seront arbitrées par un arbitre de chaise qualifié.

## 1.7. Balles officielles

Les balles de tennis officielles du Circuit sont les balles Babolat « TEAM ALL COURT ». Pour le tableau principal, les Clubs Hôtes fourniront des balles neuves à chaque match. Les Participants doivent rapporter les balles au juge-arbitre lorsqu'ils viennent donner leur résultat à la fin de chaque match.

## 1.8. Prix / Récompenses

- **Tous les Participants** : un « Welcome pack » composé de produits BABOLAT (valeur approximative maximale de 70 € PVP).
- **Finalistes d'un tournoi français** : les deux finalistes, fille et garçon, recevront un ou des produit(s) Babolat d'une valeur maximale approximative de 30 € (PVP) + un trophée.
- **Gagnants d'un tournoi français** : les deux gagnants, fille et garçon, recevront chacun un ou des produit(s) Babolat d'une valeur maximale approximative de 60 € (PVP).
- **Finalistes de la grande finale internationale** : la nature et la valeur du prix seront communiquées ultérieurement par l'Organisateur sur le Site.
- **Gagnants de la grande finale internationale** : les gagnants (fille / garçon) recevront un stage à la Rafa Nadal Academy (voir Partie 2 — Prix).

## 1.9. Code de conduite

L'ensemble des Participants s'engagent à respecter la Charte d'éthique de la FFT et les valeurs du tennis qu'elle contient : le respect du jeu, des lieux et des équipements, des règles, de soi-même, des autres et des institutions ; le fair-play, l'honnêteté, l'intégrité et la loyauté ; la maîtrise de soi ; l'esprit d'équipe ; la solidarité ; l'égalité des chances ; le refus de toute forme de discrimination et de harcèlement ; la convivialité.

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE — BABOLAT CUP

---

## 2.1. Conditions de participation

### 2.1.1. Condition liée à l'âge

Les tournois français du Circuit sont ouverts aux Participants de la catégorie « moins de 12 ans » (U12), soit les joueurs nés avant le 31 décembre 2014.

### 2.1.2. Licence, certificat médical, assurance

La participation au Circuit est subordonnée à la présentation obligatoire d'une licence sportive délivrée par la Fédération Française de Tennis (FFT) en cours de validité à la date du Circuit. Le Participant s'engage également à être couvert par une police d'assurance valide sur l'ensemble de la période du Circuit et couvrant sa responsabilité civile.

## 2.2. Modalités d'inscription

Les inscriptions au Circuit pour la France se font exclusivement via la plateforme Ten'Up. Aucune inscription adressée par e-mail, par courrier postal ou via tout autre canal ne pourra être prise en compte.

Le Participant se connecte sur Ten'Up afin de s'inscrire à l'étape souhaitée. La demande est ensuite examinée par le juge-arbitre de l'étape, qui décide de l'accepter ou de la refuser et informe directement le Participant de sa décision ainsi que des informations nécessaires à sa participation. L'inscription est strictement personnelle ; elle ne peut être cédée, revendue ou transmise à un tiers.

La responsabilité de l'Organisateur ne saurait être engagée pour tous les inconvénients ou dommages inhérents à l'utilisation du réseau internet, tels que rupture de service, intrusion extérieure ou présence de virus informatique.

Le Participant est invité à consulter les CGV du Site pour plus d'informations concernant la mise à disposition et le fonctionnement du Site.

Lorsque l'inscription est réalisée via une plateforme tierce telle que Ten'Up, le Participant est également invité à consulter les conditions applicables à cette plateforme.

### **2.3. Prix & modalités de paiement**

Les tarifs d'inscription au Circuit sont précisés dans la fiche produit de chaque tournoi local, indiqués en euros toutes taxes comprises aux taux en vigueur au jour de la commande. Tout changement du taux légal de T.V.A. sera automatiquement répercuté sur le prix ; toutefois, les prix ne pourront être modifiés une fois la commande passée. Le montant des frais d'inscription à chaque tournoi français est fixé à trente euros (30 €) TTC. Le paiement s'effectue sur place, directement auprès du juge-arbitre de l'étape concernée, selon les modalités communiquées au Participant préalablement au tournoi.

### **2.4. Contenu de l'inscription**

L'inscription à un tournoi du Circuit n'inclut pas :

- le transport aller/retour jusqu'au club où se déroule le tournoi ;
- un hébergement à proximité du club ;
- les repas lors du tournoi.

**Les gagnants des tournois locaux (1 gagnante fille et 1 gagnant garçon par pays) se qualifient pour participer à la grande finale internationale du Circuit qui se tiendra à la Rafa Nadal Academy (Manacor, Espagne).**

Pour les Participants sélectionnés pour la grande finale internationale, les modalités de prise en charge (notamment le transport) sont précisées dans la Partie 2 du présent document.

Pour la France, les Participants qualifiés pour le Masters Final sont désignés conformément aux modalités prévues à l'article 1.3 du présent document.

### **2.5. Droit à l'image**

#### **2.5.1. Image du Participant**

Le Circuit fera, en tout ou partie, l'objet d'un enregistrement et/ou d'une captation photo et/ou vidéo. À ce titre, le représentant légal du Participant autorise expressément et à titre gracieux l'Organisateur, ainsi que tout prestataire photographe ou vidéaste mandaté par lui, à enregistrer, reproduire, adapter et conserver l'image du Participant telle que filmée et/ou photographiée lors de sa participation.

Par « image », il est entendu l'ensemble des attributs de la personnalité comprenant l'image, la voix et la prestation sportive du Participant. L'image pourra être reproduite, diffusée et exploitée par tous moyens et sur tous supports, à des fins de communication interne au groupe BABOLAT et de publicité/communication externe pour la promotion du Circuit (y compris ses futures éditions), des produits et de la marque Babolat, notamment sur les réseaux sociaux, le Site ou via des e-mails et newsletters, dès lors que ces exploitations ne portent pas atteinte à l'intégrité de la personnalité du Participant.

Les photos et/ou vidéos ne seront ni conservées ni exploitées par le photographe et/ou vidéaste mandaté. Toutefois, l'Organisateur peut communiquer aux partenaires/sponsors officiels du Circuit des photos et/ou vidéos susceptibles de reproduire l'image du Participant. Le Participant autorise ainsi l'Organisateur à concéder aux partenaires de l'événement des sous-licences d'exploitation de son image à des fins publicitaires et/ou commerciales.

Le Participant garantit n'être lié par aucun contrat exclusif relatif à l'utilisation de son image. Cette autorisation est consentie à titre gratuit et sans contrepartie pour une durée de trois (3) ans à compter de la participation. Les photographies et/ou vidéos publiées par BABOLAT sur ses réseaux sociaux ne seront pas supprimées une fois publiées du fait de la nature de ce média ; cependant, une fois le délai de trois (3) ans écoulé, elles ne pourront plus faire l'objet d'une nouvelle publication.

#### **2.5.2. Images du Tournoi**

Toute diffusion par le Participant de photo ou vidéo du Circuit doit être limitée à une exploitation personnelle (y compris ses propres réseaux sociaux) et ne peut en aucun cas être exploitée dans un but promotionnel et/ou commercial extérieur au Circuit.

### **2.6. Droit de rétractation / Annulation par le Participant**

#### **2.6.1. Engagement**

**Toute inscription au Circuit est ferme et définitive ; aucun remboursement ne sera effectué en cas d'erreur d'inscription, d'empêchement personnel, de raison médicale, d'indisponibilité ou de tout autre motif (hormis cas de force majeure).**

### **2.6.2. Droit de rétractation**

Le Participant ne bénéficie pas de droit de rétractation sur l'achat de prestations de loisirs qui doivent être fournies à une date ou à une période déterminée, conformément aux articles L. 221-28 et suivants du Code de la consommation :

« Le droit de rétractation ne peut être exercé pour les contrats :  
12° De prestations de services d'hébergement, autres que d'hébergement résidentiel, de services de transport de biens, de locations de voitures, de restauration ou d'activités de loisirs qui doivent être fournis à une date ou à une période déterminée ; »

## **2.7. Report / Annulation par l'Organisateur**

### **2.7.1. Modification / report du Circuit**

Si les circonstances l'exigent, l'Organisateur se réserve le droit de modifier à tout moment le nombre d'étapes, leur localisation, de reporter la date et/ou les horaires du Circuit et de ses étapes, ou d'arrêter le Circuit en cours, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée. L'Organisateur informera, le cas échéant, les Participants des modifications susceptibles de les impacter.

### **2.7.2. Annulation / report en cas de force majeure**

Si le Circuit devait être annulé pour tout motif indépendant de la volonté de l'Organisateur, revêtant les caractères d'un événement de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil, l'Organisateur n'effectuerait pas de remboursement, mais pourra proposer, si les circonstances le permettent, le report de l'inscription sur le Circuit de l'année suivante.

## **2.8. Données personnelles**

Lors de son inscription, le Participant doit fournir un certain nombre d'informations : nom, prénom, âge, adresse de courrier électronique, adresse postale, nom/prénom du ou des représentants légaux, genre, numéro de licence, classement, club/fédération et, plus généralement, toute information nécessaire à l'organisation du Circuit. Ces informations permettent d'identifier le Participant et sont considérées comme des données personnelles (ci-après les « Données Personnelles du Participant ») au sens du Règlement UE n°2016/679 Général sur la Protection des Données (ci-après le « RGPD »).

L'Organisateur garantit que la collecte, le traitement et le stockage des Données Personnelles du Participant seront réalisés en conformité avec les dispositions applicables du RGPD et de la loi du 6 janvier 1978 dite Loi Informatique et Libertés.

Les Données Personnelles du Participant sont traitées principalement sur la base de l'exécution du contrat conclu avec l'Organisateur ou de mesures précontractuelles prises à la demande du Participant ou de son représentant légal. Certains traitements spécifiques peuvent également être fondés sur le consentement du représentant légal, lorsqu'un tel consentement est requis, notamment en matière de droit à l'image ou de communications optionnelles.

L'Organisateur collecte les Données Personnelles du Participant aux fins de :

- permettre le traitement, le suivi et la gestion de l'inscription du Participant au Circuit ;
- contacter le Participant et/ou son représentant légal afin de communiquer les informations relatives à sa participation au Circuit ;
- permettre l'organisation sportive et matérielle des tournois et, le cas échéant, du Masters Final ;
- assurer la gestion administrative, comptable et juridique de l'inscription.

Les Données Personnelles du Participant collectées sont susceptibles d'être communiquées aux Clubs Hôtes, au(x) juge(s)-arbitre(s), aux filiales ou partenaires de BABOLAT impliqués dans l'organisation du Circuit ou du Masters Final, ainsi qu'aux sous-traitants et prestataires de l'Organisateur, dans la limite de ce qui est strictement nécessaire aux besoins de l'organisation du Circuit.

Les Données Personnelles du Participant peuvent également être partagées avec les prestataires intervenant dans le cadre de l'inscription, du paiement, de l'organisation de l'événement, de l'hébergement, de la logistique ou de la lutte contre la fraude, dans la limite de ce qui est nécessaire à l'exécution de leurs missions.

Les Données Personnelles du Participant sont conservées lorsque cela est nécessaire et dans la limite appropriée au regard du délai de prescription applicable en cas d'éventuelles réclamations, notamment pendant trois (3) ans après la date d'inscription au Circuit.

Conformément au RGPD, le Participant dispose d'un ensemble de droits relatifs à ses Données Personnelles, tels que le droit d'accès, le droit de rectification, le droit à l'effacement, le droit à la limitation du traitement, le droit de portabilité des données, le droit d'opposition et, lorsque le traitement est fondé sur le consentement, le droit de révocation du consentement.

Pour exercer ces droits ou pour toute question relative au traitement des Données Personnelles du Participant, le Participant peut contacter l'Organisateur par courrier électronique à l'adresse suivante : [privacy@babolat.com](mailto:privacy@babolat.com) ou par courrier postal en écrivant à BABOLAT VS, Référent RGPD, 33 quai Paul Sédallian, 69009 Lyon, France.

Le Participant dispose également du droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle compétente telle que la CNIL en France.

Le Participant est invité à consulter la Politique de confidentialité de BABOLAT, accessible à l'adresse suivante : <https://www.babolat.com/fr/legal/privacypolicy.html>, pour plus d'informations sur les mesures prises par l'Organisateur dans le cadre du traitement des données personnelles.

## **2.9. Responsabilité de l'Organisateur**

### **2.9.1. Responsabilité liée au Site**

La responsabilité de l'Organisateur ne saurait être engagée pour les inconvénients ou dommages inhérents à l'utilisation du réseau internet (rupture de service, intrusion extérieure, virus informatique...).

### **2.9.2. Limites de la responsabilité**

Le Circuit est organisé dans plusieurs clubs (les Clubs Hôtes), notamment en France et en Espagne, puis la grande finale internationale à la Rafa Nadal Academy. Les Clubs Hôtes sont responsables de l'organisation matérielle et fixent librement leurs règles d'accès aux installations, de circulation et de sécurité. L'Organisateur décline toute responsabilité en cas de dommages (vol, bris, perte...) subis par les biens personnels des Participants.

## **2.10. Litiges — Droit applicable et juridiction compétente**

Les présentes CGV BABOLAT CUP sont soumises au droit français.

Toutefois si le Participant ne réside pas en France mais un autre pays de l'Union Européenne, celui-ci pourra se prévaloir des dispositions de loi applicables à son pays de résidence, lorsqu'elles sont plus favorables que les dispositions de droit français.

En cas de litige relatif aux CGV BABOLAT CUP ou aux commandes en découlant, celui-ci pourra être soumis à un médiateur. BABOLAT et le Participant restent cependant libres d'accepter ou de refuser le recours à la médiation de la consommation.

En France, en cas de médiation, un médiateur mis en place par la FEVAD sera proposé, tel que décrit à l'adresse ci-après : <http://www.fevad.com/mediation>.

La solution proposée par le médiateur ne s'impose pas à BABOLAT et au Participant. Toutefois, avant de recourir au médiateur, le Participant devra au préalable formuler une réclamation auprès du service consommateur de la société BABOLAT à l'adresse suivante : Babolat VS SAS, Service client E-commerce, 33 quai Paul Sédallian, 69009 Lyon, France, ou par courrier électronique à l'adresse suivante : [help@babolat.com](mailto:help@babolat.com).

À défaut de règlement amiable du litige, BABOLAT ou le Participant pourra saisir les tribunaux compétents.

D'autres types de modes alternatifs de règlement des litiges sont également admissibles.

BABOLAT n'est pas tenue de participer à d'autres procédures alternatives de règlement des litiges dans le cadre d'un organe de conciliation pour les consommateurs.

## **PARTIE 2 — MASTERS FINAL INTERNATIONAL**

---

*Cette partie a vocation à s'appliquer de manière commune à l'ensemble des circuits nationaux de la Babolat Cup. Elle complète le règlement national de chaque pays participant.*

### **3.1. Préambule**

La Babolat Cup est un circuit international de tennis junior supervisé par Babolat dans plusieurs pays européens. Chaque circuit national culmine avec le Masters Final, qui réunit les vainqueurs de chaque pays participant.

Le Babolat Cup Masters Final 2026 se tiendra à la Rafa Nadal Academy à Manacor (Majorque, Espagne) du 7 au 10 décembre 2026. Cet événement est organisé par Babolat. La participation au Masters Final implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

### **3.2. Qualification des joueurs**

Les joueurs se qualifient pour le Masters Final via leur circuit national Babolat Cup respectif. Chaque pays participant sélectionne :

- une (1) fille (U12) ;
- un (1) garçon (U12),

sur la base des résultats obtenus lors des tournois nationaux de la Babolat Cup organisés localement durant la saison. Chaque organisateur national est responsable de la détermination de son processus de sélection.

**Douze (12) pays participent au Masters Final. Le tournoi réunit donc 24 joueurs au total (12 filles et 12 garçons). Aucune wildcard (invitation) ne sera accordée.**

### **3.3. Organisation du tournoi**

Le Babolat Cup Masters Final se tiendra à la Rafa Nadal Academy (Manacor, Espagne) du 7 au 10 décembre 2026.

Les matchs se joueront principalement sur courts de terre battue extérieurs, sauf en cas de conditions météorologiques défavorables où des courts couverts pourront être utilisés. L'événement réunira les joueurs, les parents accompagnants et les représentants de Babolat pour l'étape finale du circuit.

L'hébergement à la Rafa Nadal Academy sera fourni aux joueurs et à un seul accompagnateur pendant l'événement. **Les frais de transport aller/retour jusqu'au lieu du Masters Final ne sont pas pris en charge par Babolat (siège). Chaque participant devra se rapprocher du responsable national de sa filiale pour déterminer si celle-ci prend ou non en charge le transport ; en tout état de cause, ce transport ne sera pas financé par Babolat (siège).**

L'hébergement mis à disposition comprend une chambre pour le Participant et un accompagnant majeur. Toute demande particulière relative à l'hébergement, notamment en cas d'accompagnant supplémentaire ou de contrainte spécifique, devra être formulée auprès de l'Organisateur et restera soumise à disponibilité. Les frais supplémentaires éventuels resteront à la charge du Participant ou de son représentant légal, sauf accord écrit contraire de l'Organisateur.

### **3.4. Format du tournoi**

Le Masters Final réunira 24 joueurs (12 filles et 12 garçons), qui s'affronteront dans deux tableaux distincts lors de phases de groupes suivies de phases à élimination directe. Le format exact (nombre de groupes, qualification en demi-finales ou quarts de finale, etc.) sera communiqué aux participants avant le début du tournoi.

Les matchs se joueront conformément aux règles de tennis de l'ITF. Le format détaillé des matchs (nombre de sets, règles du tie-break, etc.) sera communiqué aux joueurs avant l'événement.

### **3.5. Prix**

Les vainqueurs du Babolat Cup Masters Final (une fille et un garçon) recevront chacun :

**Un (1) stage d'entraînement d'une semaine à la Rafa Nadal Academy.**

Ce prix comprend :

- les séances d'entraînement de tennis ;

- l'hébergement ;
- les repas ;
- les activités de l'académie.

Le stage sera organisé à une date convenue entre le gagnant, Babolat et la Rafa Nadal Academy, sous réserve de disponibilité. Il devra avoir lieu avant le 31 décembre 2027. La valeur approximative de ce prix est estimée entre 2 000 € et 3 000 €. L'hébergement comprend une (1) chambre double, pour le gagnant et un (1) adulte accompagnant.

### **3.6. Droit à l'image**

Lors du Masters Final, des photographies et vidéos pourront être prises par Babolat ou par des partenaires désignés par Babolat. En participant à l'événement, les joueurs et leurs représentants légaux autorisent Babolat à utiliser ces images à des fins de communication et de promotion liées à la Babolat Cup et à la marque Babolat.

Étant précisé que les photographies et/ou vidéos publiées par BABOLAT sur ses réseaux sociaux ne seront pas supprimées une fois publiées du fait de la nature de ce média. Cependant, une fois le délai de trois (3) ans écoulé, lesdites photographies et vidéos ne pourront pas faire l'objet d'une nouvelle publication.

### **3.7. Modifications de l'événement**

Babolat se réserve le droit de modifier l'organisation, le calendrier ou le format du Masters Final si nécessaire, en raison de circonstances logistiques, opérationnelles ou externes. Les participants seront informés de tout changement éventuel.